

Direction générale
de l'alimentation

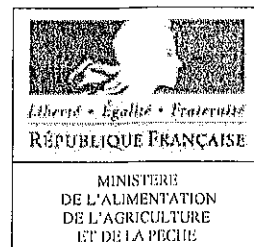
Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : SS

Réf : 2000018SNCO15056

SYNGENTA FRANCE SAS
1 avenue des Prés
CS 157357
78286 GUYANCOURT cedex
FRANCE



Paris, le 29 AVR. 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'ajout d'un second nom commercial, concernant le produit :

N° Intrans : 2150147 - KOLTHIOR

AMM n°2000018

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

29 AVR 2015

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2150147 Nom commercial : **KOLTHIOR**

Produits Phytopharmaceutiques

N° AMM : 2000018

Firme détentrice : SYNGENTA AGRO S.A.S

Type commercial : Second nom commercial 2000018 THIOVIT JET MICRO BILLES

Vu la notification de l'Anses n°2012-2056 et 2012-2059 du 5 mars 2015

Le changement de type commercial du produit est modifié ainsi qu'il suit:

- KOLTHIOR : numéro d'intrant et numéro d'autorisation de mise sur le marché : 7600471, produit de référence est modifié en :

- KOLTHIOR : numéro d'intrant : 2150147 et numéro d'autorisation de mise sur le marché : 2000018, second nom commercial de THIOVIT JET MICROBILLES (AMM n°2000018).

Ce changement est autorisé avec un délai de commercialisation et d'utilisation à concurrence de l'écoulement total des stocks.

Dénomination de l'intrant

KOLTHIOR

Produit de référence : THIOVIT JET MICROBILLES

Dénomination commerciale

KOLTHIOR

Teneur garantie en matière active

80 % Soufre micronisé

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

29 AVR. 2015

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON